

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 106

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

OBJET

Agenda d'accessibilité programmée pour la partie "Collèges" - Ad'AP 2017 : première
année de mise en accessibilité

**Direction de la Maintenance et de l'Exploitation
Service Rénovation et Maintenance des Collèges
04 13 31 21 86**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 51 du 29 avril 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a acté l'opération de réalisation des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) dans les collèges du Département,

Par délibération n° 196 du 13 juillet 2016, la Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a acté l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour la partie Collèges.

PRESENTATION

Le présent rapport a pour objet de soumettre, à l'appréciation de la Commission Permanente, les opérations relatives à la première année de mise en accessibilité des collèges du Département, planifiées dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée, qui concerne 22 établissements pour l'année 2017.

CONSISTANCE DU PROJET

L'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014, relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, prévoit pour le propriétaire ou l'exploitant d'un établissement recevant du public ou d'une installation ouverte au public, le dépôt d'un « Agenda d'Accessibilité Programmée » (Ad'AP).

L'Agenda d'Accessibilité des collèges planifié sur 9 années, de 2017 à 2025, comme le permet la réglementation, a été déposé le 26 septembre 2016 auprès du Préfet du Département des Bouches-du-Rhône.

En 2017, 25 mises en accessibilité sont prévues pour un montant de 3 465 011,00 € T.T.C.

Les 3 collèges, Jean Giono à Marseille (reconstruction), Arthur Rimbaud à Marseille (restructuration) et Les Caillols à Marseille (rénovation de la demi-pension), font l'objet d'opérations spécifiques, qui incluent la mise en accessibilité globale, ne seront donc pas traités dans le cadre de ce projet.

Les 22 collèges, ci-dessous, dont le montant des opérations s'élève à 2 248 825,00 € T.T.C., soit 1 868 825,00 € T.T.C. pour les travaux et 380 000,00 € T.T.C. pour les prestations intellectuelles, vont faire l'objet d'un traitement global de mise en accessibilité pour les personnes atteintes de déficience moteur, auditive, visuelle et cognitive.

- Campra à Aix-en-Provence
- Frédéric Mistral à Arles
- Lakanal à Aubagne
- Lucie Aubrac à Eyguières
- André Malraux à Fos-sur-Mer
- Les Matagots à La Ciotat
- Emilie de Mirabeau à Marignane
- Jean-Claude Izzo à Marseille

- Chape à Marseille
- Fraissinet à Marseille
- Pierre Puget à Marseille
- Grande Bastide à Marseille
- Gyptis à Marseille
- Louis Pasteur à Marseille
- Pont de Vivaux à Marseille
- Darius Milhaud à Marseille
- Vallon des Pins à Marseille
- Olympe de Gouges à Plan de Cuques
- Les Garrigues à Rognes
- Françoise Dolto à Saint-Andiol
- Charloun Rieu à Saint-Martin de Crau
- François Mitterrand à Simiane Collongue

Ces travaux, dont la liste d'opérations est jointe en annexe du rapport, consistent, pour lever 925 non-conformités au regard de la réglementation, principalement en la réalisation de :

- Mise en place de bandes podotactiles
- Contraste visuel de marches d'escaliers et d'obstacles
- Prolongement des rampes de mains courantes d'escaliers
- Mise aux normes des sanitaires
- Création de rampes d'accès
- Reprofilage de voirie pour cheminement des personnes à mobilité réduite
- Respect du niveau d'éclairage des cheminements des personnes déficientes visuelles
- Création de boucles auditives
- ...

Au terme des travaux, une attestation d'accessibilité pour chacun des collèges sera délivrée par un bureau de contrôle.

Le Préfet du Département des Bouches-du Rhône sera destinataire du premier bilan d'étape de la mise en œuvre de l'Ad'AP, un an après sa validation.

PROPOSITION

Il vous est proposé :

- d'approuver les opérations relatives à la première année de mise en accessibilité des collèges du Département, planifiées dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée, qui concerne 22 établissements pour l'année 2017,
- d'approuver le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux dans les collèges du Département, évalué à 1 868 825,00 € T.T.C. répartie entre les collèges appartenant au Conseil Départemental des Bouches-du Rhône et les collèges mis à disposition du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,
- d'approuver le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle des prestations intellectuelles dans les collèges du Département, évalué à 380 000,00 € T.T.C.

La dépense sera imputée aux chapitres 20 et 23 du budget départemental.

En cas d'accord de votre part, les prestations intellectuelles et les travaux seront lancés selon des procédures de marchés, conformément aux dispositions du décret n° 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Mme la Déléguée aux collègues, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL